



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Demandes d'enfouissement et de rénovation de l'A1.

Question écrite n° 6008

### Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les demandes d'enfouissement et de rénovation de l'A1. L'A1 dessert Paris depuis le nord et la Seine-Saint-Denis. Avec plus de 200 000 véhicules l'empruntant par jour, elle est la porte d'entrée principale de Paris. Au niveau de Saint-Denis, l'A1 est l'endroit le plus pollué de la région parisienne. Des mesures ont déjà été prises, avec en 1998 la construction du tunnel de Landry qui masque l'autoroute. Nombreuses et nombreux sont les habitantes et les habitants de la Seine-Saint-Denis et particulièrement ceux de la ville de Saint-Denis qui réclament un enfouissement ou un recouvrement de l'A1 en différents endroits, afin de limiter les nuisances polluantes et visuelles liées au passage de l'A1 dans la ville. La députée attire particulièrement son attention sur les revendications d'un grand nombre d'habitantes et d'habitants du quartier de Lamaze à Saint-Denis, réclamant l'enfouissement de l'A1, organisés en collectif. De manière générale, l'A1 doit absolument être rénovée et enfouie là où c'est techniquement possible. Elle est une entrée principale de Paris, celle qu'empruntent des millions de touristes en provenance de Roissy Charles de Gaulle. L'A1 sera particulièrement sollicitée lors de jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, en desservant toutes les villes hôtes d'Île-de-France. Il convient donc de lancer un vaste plan de rénovation et d'entendre les revendications des habitantes et habitants du département, et particulièrement de la ville de Saint-Denis. Ainsi, elle lui demande quel plan d'action, dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, est envisagé afin de fluidifier le trafic de l'A1 et mettre fin aux nuisances qu'engendre pour les habitantes et habitants de Seine-Saint-Denis la configuration actuelle de l'autoroute.

### Texte de la réponse

Conscient du fort niveau de trafic supporté par l'A1 au nord de Paris, des nuisances importantes qui en découlent, ainsi que des difficultés liées à l'effet de "coupure urbaine", le Gouvernement porte une attention particulière à l'amélioration environnementale des territoires au nord de l'Île-de-France. Dans le cadre du contrat de développement territorial (CDT) de Plaine Commune, l'État et Plaine Commune se sont engagés sur la réalisation d'études de faisabilité technique et financière permettant d'établir un programme d'insertion urbaine de plusieurs autoroutes dont l'A1. Le contrat précise que ce programme d'études s'établirait autour de deux axes : d'une part l'amélioration de l'insertion urbaine de plusieurs points d'échange, et notamment le diffuseur Lamaze, et d'autre part, la réalisation d'aménagements ponctuels (requalification de franchissements, création de talus, mise en place de protections phoniques) afin de réduire l'impact de l'autoroute sur son environnement. Les services de l'État sont mobilisés pour permettre le lancement des études de faisabilité évoquées précédemment. Ils apportent notamment leur soutien technique en contribuant à la rédaction des cahiers des charges. Par ailleurs, l'État s'est engagé dans le cadre du CDT à participer au financement de ces études selon des modalités à définir avec Plaine Commune. Enfin, il convient de rappeler que le pilotage et la maîtrise d'ouvrage de ces études sont assurés par Plaine Commune.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-George Buffet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6008

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [27 février 2018](#), page 1613

**Réponse publiée au JO le :** [3 juillet 2018](#), page 5840